

1^{er} OPEN DES VALOIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

L'ECHIQUIER COURONNAIS

organise le

1^{er} Open des Valois

26 mai – 29 mai 2022

Salle des fêtes de La Couronne -- 16400 La Couronne

ARTICLE 2 : RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, adoptées au 88^{ème} congrès de la FIDE à Antalya, Turkey, applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le tournoi se déroule en 7 rondes. Il est ouvert aux licenciés A FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE autre que FRA. Une licence peut être prise sur place si l'intéressé présente une attestation médicale d'aptitude à la pratique des échecs en compétition.

Les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Les appariements se font au Système Suisse C04, version approuvée par le 83^{ème} congrès de la FIDE à Baku 2016.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi, au plus tard 20 minutes avant le début de chaque ronde.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et ayant réglé les droits d'inscriptions. Tout joueur se présentant après 10h30 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Avant 25 coups joués, un match nul par accord mutuel doit être validé par l'arbitre sous peine de double forfait.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Inscription :	jeudi	26 mai	09h30 – 10h30
Ronde 1 :	jeudi	26 mai	11h00
Ronde 2 :	jeudi	26 mai	16h00
Ronde 3 :	vendredi	27 mai	10h00
Ronde 4 :	vendredi	27 mai	15h00
Ronde 5 :	samedi	28 mai	10h00
Ronde 6 :	samedi	28 mai	15h00
Ronde 7 :	dimanche	29 mai	09h30

La remise des prix est prévue le dimanche 29 mai à 15h00.

La salle est ouverte 30 minutes avant le début d'une ronde.

ARTICLE 4 : CADENCE

Jeu à la cadence Fischer en 90 minutes + 30 secondes par coup.

Un « BYE » peut être pris, une seule fois pour l'une des quatre premières rondes.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus d'une demi-heure après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait.

Un joueur ne souhaitant pas participer à une ronde doit en avertir l'arbitre au plus tard 30' avant le début de la ronde concernée. Exclusion du tournoi après deux forfaits consécutifs ou non, sauf autorisation spéciale de l'arbitre.

Un joueur absent, sans en avoir averti l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et fournis, au plus tard, 30' avant le début de la ronde suivante.

Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde $r+2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTIONS

Adulte: 35 €

Jeune / MF / MFF: 18 €

Une majoration sera appliquée pour toute inscription à partir du 24 mai, à raison de 5 € supplémentaires pour les adultes et pour les jeunes.

Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à $\frac{1}{2}$ point et perte à 0 point).

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant le système cumulatif puis le système Buchholz tronqué puis la performance en cas de nouvelle égalité.

ARTICLE 7 : PRIX

La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant le début de la 4^{ème} ronde.

Les prix sont non cumulables. Un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus important ou celui du classement général en cas de montant identiques.

Les prix du classement général sont attribués au système Hort. Les prix inférieurs à 10€ ne seront pas distribués.

Les prix spéciaux ne sont pas partagés et sont attribués selon le classement général.

L'open est support du championnat de Charente. Les prix André Charbonnaud correspondants ne sont pas partagés et sont attribués selon le classement général.

Les prix ne seront remis qu'aux participants présents à la cérémonie de remise des prix, sauf dérogation à demander à l'organisateur, au plus tard, la veille de la remise des prix.

Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

L'arbitre principal est Ludovic Perche, arbitre Open 1.

Pour signaler un forfait, contacter l'arbitre principal par SMS au 06 30 42 80 11 en indiquant nom, prénom et la raison du forfait.

Un jury d'appel sera constitué avant la première ronde et la liste de ses membres sera affichée dans la salle de jeu.

ARTICLE 9 : DIVERS

L'autorisation de l'arbitre est requise pour tout joueur désirant quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, zone fumeur, buvette) ou tout joueur au trait désirant quitter la zone de jeu.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu. Une salle d'analyse est mise à disposition à proximité de la salle de jeu, dans le club house du gymnase.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Tout son émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Toute discussion suspecte et toute lecture suspecte doit être évité.

L'entrée est libre pour les spectateurs à condition qu'ils éteignent leurs appareils électroniques. L'arbitre peut toutefois limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « **Charte du Joueur d'Echecs** » affichée dans la salle et l'éventuel protocole sanitaire en vigueur lors de la compétition.

L'organisateur,
Jean-Luc Plassart

L'arbitre,
L. Perche

